



**PROJET D'ETABLISSEMENT-**

**DE LA**

**CRECHE**

**POMME D'API**

**ANNEE 2022**

**399-401 Avenue de la république**  
**92000 NANTERRE**  
**Tel : 01 47 69 66 44**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

- I- Présentation de la crèche .....P3**
- II- Admission.....P4**
- III- Projet social et de développement durable .....P6**
- IV- Projet éducatif.....P7**
- V- Dispositions particulières d'accueil.....P11**
- VI- Place de la famille.....P11**
- VII- Compétences professionnelles mobilisées.....P12**
- VIII- Partenaires financiers et extérieurs.....P13**

## CONCLUSION

## INTRODUCTION

Pour répondre à une demande officielle du conseil départemental, de la caisse d'allocations familiales et en rapport avec le décret du 1<sup>er</sup> août 2000, art.180-10, les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans élaborent un projet d'établissement.

Les valeurs de l'équipe sont de défendre un accueil pour tous, sans discrimination avec une vraie équité de traitement, en favorisant la mixité du quartier, dès le plus jeune âge.

*Un accueil pour tous, pour les places ville, c'est aussi accueillir les jeunes enfants sans critère, sans favoriser par exemple les parents qui travaillent, sachant à quel point rechercher du travail est un véritable parcours du combattant. Alors, il faut faciliter la tâche de ces familles.*

Les valeurs communes sont un accueil pour tous qui se concrétise par :

- *Egale chance d'accès à la crèche*
- *Accueil de mixité sans discrimination (origine, handicap, activité professionnelle).*
- *Equité de traitement*
- *Laïcité*

Ce projet est un outil de réflexion et de travail pour les équipes.

Il comprend les éléments suivants :

- Le projet éducatif pour l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants.
- Le projet social et de développement durable
- Les prestations d'accueil proposées
- Les dispositions particulières prises pour l'accueil des enfants différents ou atteint d'une maladie chronique.
- Les compétences professionnelles.
- La définition de la place des familles et leurs participations à la vie de l'établissement.
- Les modalités de relation avec les services extérieurs.

## **I- PRESENTATION DE LA CRECHE**

La crèche Pomme D'Api a un agrément pour 84 berceaux dont 60 places pour les enfants du personnel du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre et 24 places pour les enfants résidents sur la ville de Nanterre.

La structure est composée de :

- quatre unités de vie qui prennent en charge les enfants en fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur :
  - Les Abeilles pour les bébés de 10 semaines à 1an ou plus.
  - Les Dauphins pour les petits de 9 mois à 18 mois plus ou moins.
  - Les Girafes pour les enfants de 18 mois à 2ans plus ou moins.
  - Les Coccinelles pour les grands de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école Maternelle.
- une salle de psychomotricité
- une ludothèque
- une salle peinture
- une salle jeux d'eau
- un espace accueil
- un jardin faisant la longueur de la crèche ouvert sur chaque unité de vie.

Pour les enfants du personnel de l'hôpital : La crèche est ouverte toute l'année du lundi au vendredi de 6h30 à 21h30, exceptés les jours fériés.

Pour les 24 enfants de la ville : La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 pour 21 places, toute l'année exceptés les week-ends et jours fériés. Trois dérogations sont attribuées sur l'amplitude horaire des enfants du personnel ainsi que pendant les fermetures annuelles pour les enfants de la ville (4 semaines en août, 1 semaine aux fêtes de fin d'année, 1 à 2 pédagogiques, 1 journée du maire, une journée prérentrée.)

### **Organigramme**

L'équipe de la crèche est composée :

#### **1) 30 professionnels en personnel permanent :**

- 1 directeur puériculteur.
- 1 adjoint infirmier
- 1 secrétaire.
- 2 Educateurs de Jeunes Enfants
- 22 agents auprès des enfants
- 2 agents ASH (cuisine et lingerie)

#### **2) 1 professionnel en personnel non permanent :**

- 1 pédiatre à raison de quatre heures une semaine sur deux et huit heures une semaine sur deux.

### 3) Les étudiants :

- Des élèves auxiliaires de puériculture, ou CAP Petite Enfance, ou découverte des métiers en crèche sont accueillis toute l'année dans le cadre de leur cursus scolaire.

## II- ADMISSIONS

### Pour les 60 places Hôpital :

La commission d'attribution des places des enfants peut se réunir si toutes les places sont prises et de ce fait limitées. Elle est composée :

- Du Directeur des Ressources Humaines ou son représentant
- Du Directeur du Secteur Social ou son représentant
- Du Directeur de la crèche
- Du Directeur des Soins ou son représentant.
- De l'assistant social.

Quatre commissions ou plus ont lieu par an, suivant les demandes de places: en Février, Mai, Septembre et Décembre.

Les dossiers sont présentés lors de ces commissions au regard des demandes du personnel.

Pour prétendre à une place sur le quota de l'hôpital, il faut justifier d'une activité sur le site.

Dans le cas de demandes supérieures à l'offre, des critères de priorité ont été mis en place pour la commission dans un souci d'équité :

- La date de la demande
- La confirmation de la naissance
- La situation familiale et sociale
- L'amplitude de travail/horaires décalés
- Le handicap

Suite aux commissions, les parents reçoivent une réponse par courrier ou par email.

En cas de réponse positive, les parents ont dix jours pour confirmer qu'ils prennent la place, sans réponse dans le délai prévu la place est attribuée à un autre parent.

En cas de réponse négative, les parents peuvent soit annuler leur demande de place, soit la représenter à la commission suivante.

### Pour les 24 places Ville :

L'inscription des enfants de la ville a lieu directement auprès du service Première Enfance à la Mairie de Nanterre.

Une commission par mois a lieu sauf pendant la période estivale et la période de fin d'année civile. Des pré-commissions ont lieu la semaine précédente afin de valider les demandes prioritaires.

Ces commissions ont lieu à la Mairie. Les enfants sont admis en fonction du nombre de places disponibles à la crèche Pomme d'Api au regard de la liste des demandes à la Mairie arrêtée à la date de commission.

### **III- PROJET SOCIAL et DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La crèche est située dans le quartier du petit Nanterre, à proximité de Colombes. La population est cosmopolite et jeune.

Juxtaposée à l'hôpital de Nanterre ; elle a été construite sur un terrain de la ville en 1999-2000 et a ouvert en Janvier 2001 dans l'objectif de répondre aux besoins du personnel de l'hôpital : Crèche de 60 berceaux déjà existant et augmentée de 24 places pour satisfaire les besoins des familles de Nanterre et du quartier.

Trois dérogations sont accordées aux familles nanterriennes sur l'amplitude d'ouverture de 6h30 à 21h30 ainsi que pendant les périodes de fermeture de la crèche pour la ville.

Depuis 2019, tout matériel jetable est limité au profit du matériel lavable (sur chaussures en tissu, langes lavables sur les tapis de change), arrêt des charlottes au moment des repas, au profit des cheveux courts ou attachés.

Le tri sélectif va être mis en place à l'hôpital.

Différents types d'accueil sont possibles :

- Accueil régulier

Les enfants avec une planification mensuelle au regard des besoins des familles.

- Accueil ponctuel

Les enfants sont accueillis suivant les places disponibles.

- Accueil d'urgence

Pour des situations d'accueil d'enfants qui ne passent pas par la commission et dont le degré d'urgence est avéré. Accueil exceptionnel sans formalité préalable pour une durée limitée.

- Accueil d'enfants en situation de handicap.
- Accueil d'enfants en situation de vulnérabilité sociale :

Des logements sociaux sont attribués aux familles sans domicile avec des enfants dans l'enceinte du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (CASH). Afin de faciliter leur intégration et la possibilité de trouver du travail, des places pour les enfants en âge d'entrer en crèche sont attribuées sur le quota hôpital. et à la demande de l'assistant social du service de l'hôpital CASH. En ce qui concerne la mairie, une pré commission a lieu la semaine précédant la commission d'attribution, et qui réunit les membres de droit pour admettre en priorité les enfants dont les familles sont en situation vulnérable ou dans le cadre d'un handicap soit de l'enfant soit du parent.

## **IV- PROJET EDUCATIF**

Les grands principes du projet de la crèche sont :

- Accueillir l'enfant en tant qu'individu à part entière quelque soit sa culture, son origine, son sexe.
- Favoriser l'égalité entre fille et garçon dans le respect de leurs choix des jeux, activités et par le biais de la culture, animée par des marionnettistes qui ont un contrat renouvelable tous les trois ans avec la crèche.
- Offrir un accueil personnalisé à chaque famille.
- Soutenir la parentalité et prévenir toute violence éducative.
- Veiller au bien-être de l'enfant, à son écoute, et lui permettre d'évoluer en respectant son rythme.
- Respecter les besoins fondamentaux de chaque enfant.
- Ecouter les parents et répondre à leurs questionnements.
- Assurer un échange entre la famille et l'équipe par les transmissions et instaurer un dialogue afin de créer un climat de confiance.
- Dynamiser l'équipe dans ses actions pour :
  - Accompagner et favoriser le développement de l'enfant par des réunions de formation à thèmes, animées par le médecin de la crèche.
  - Des analyses des pratiques professionnelles sont réalisées par le médecin de la crèche à raison d'une à deux heures par mois.
  - Proposer et encadrer les activités par les éducatrices de jeunes enfants.
  - Guider les enfants vers l'autonomie.
  - Favoriser les formations diplômantes du personnel.

Ce travail quotidien ayant un objectif essentiel :

### **Le bien-être de l'enfant, de sa famille et de l'équipe**

## **L'ACCUEIL DE L'ENFANT AU QUOTIDIEN**

### **L'adaptation**

Elle se fait sur une ou deux semaines voire un peu plus si besoin.

L'enfant et sa famille vont être pris en charge dans l'unité par un professionnel nommé et secondé par un deuxième collègue.

L'enfant va progressivement découvrir et s'approprier les lieux. Il va prendre connaissance avec les personnes qui vont s'occuper de lui, ce qui va le sécuriser et le mettre en confiance. Les agents ont pour mission de veiller au bon développement physique et affectif de chaque enfant.

### **Respect du rythme de l'enfant**

Chaque enfant est accueilli par un professionnel qui a pour préoccupation de respecter son rythme et ses besoins (alimentation, sommeil, hygiène, sécurité, éveil au travers de jeux libres

ou dirigés). Pour chaque acquisition, le parent commence à la maison et l'équipe prend le relais à la crèche.

➤ Le repas :

Les repas sont élaborés par Médirest et apportés tous les matins en liaison froide puis réchauffés à la crèche.

Une commission de menus a lieu tous les trois mois, s'y réunissent : le directeur de la crèche, son adjoint et son secrétaire ainsi que l'agent de restauration, le diététicien de l'hôpital, des représentants de la société Médirest. Les repas sont équilibrés et diversifiés et permettent le développement du goût des enfants. Ces derniers ont le droit de ne pas aimer et/ou de refuser de manger.

Les gouters sont élaborés par la crèche.

Pour les tout-petits, le lait maternisé 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> âge est fourni par la crèche. La mère peut, si elle le désire apporter son propre lait maternel. Un protocole d'allaitement pour apporter le lait maternel lui est remis. Il est signé par le directeur de la crèche et la mère de l'enfant.

Si l'enfant boit un lait spécifique (allergie), les parents doivent fournir une ordonnance du médecin et l'apporter. Un Protocole D'accueil Individualisé (PAI) est rempli par le médecin traitant et signé. Le médecin de la crèche, les parents et le Directeur de la crèche le signent également.

➤ Le sommeil

Les enfants ont un lit attribué et personnalisé dans un des espaces dortoirs de leur unité, ce qui permet à chacun de s'y repérer.

L'enfant peut ainsi dormir ou se reposer dès qu'il en éprouve le besoin puisqu'il y a toujours quelqu'un dans l'unité pour observer les enfants.

L'aide à l'endormissement lui permet de s'endormir sereinement.

➤ Le doudou et la tétine

- Le doudou est un objet transitionnel qui permet de garder un lien entre la famille et la crèche. Cet objet transitionnel est mis à la disposition de l'enfant et le rassure si besoin dans la journée. Normalement, l'enfant choisit son doudou. Il est souhaitable qu'il reste à la crèche afin d'éviter qu'il soit oublié à la maison.

Il est remis à la famille si besoin pour être lavé.

- La tétine qui est aussi un objet transitionnel peut être nettoyée plusieurs fois par jour si besoin par les professionnels et peut aussi rester à la crèche.

➤ L'autonomie

Petit à petit, l'enfant va grandir, acquérir des compétences qui vont lui permettre de faire seul. Le professionnel va l'accompagner en ayant soin de ne pas le mettre en difficulté. Il va l'aider au départ dans l'acquisition de certaines compétences comme : manger, s'habiller, se déshabiller, jouer, se laver ou autre pour finir par réussir seul.

➤ La propreté

L'acquisition du contrôle des sphincters s'acquiert vers l'âge de deux ans ; elle est tributaire de la maturation du système nerveux de l'enfant mais également dépend de sa motivation. Ainsi pour l'acquisition de la propreté, l'enfant doit être prêt physiologiquement et psychologiquement. Les professionnels ainsi que les parents, l'accompagnent dans les différentes étapes de ce processus, tout en respectant son rythme. C'est le début de la période où l'enfant va commencer à se sentir un « grand ».



➤ L'éveil et les activités

Le jeu est une activité naturelle : l'enfant n'apprend pas à jouer, il joue tout simplement. C'est par le jeu qu'il va découvrir son corps.

Les activités sont proposées aux enfants, elles varient en fonction de leur âge et de leur développement psychomoteur. La crèche ayant un jardin attenant, les enfants ont la possibilité de se défouler à l'extérieur, sur les espaces sols souples et pistes cyclables. Des vélos adaptés à leur âge sont à leur disposition. Les enfants sont sortis dès que possible, sauf quand il pleut ou qu'il vente. La durée varie en fonction de l'âge et de la température extérieure.

Les activités à l'intérieur sont diverses et variées et permettent à l'enfant de découvrir les différents espaces de la crèche. Les activités proposées sont en corrélation avec le développement psychomoteur de l'enfant, ainsi petit à petit, il prend confiance en lui.

➤ L'enfant de 3 mois à 6 mois.

Au départ, l'enfant est majoritairement en position allongé (sur le dos ou sur le ventre). Il peut également tenir un objet si on lui met dans sa main (réflexe de « grasping »). Vers 5-6 mois, il est en capacité d'attraper volontairement un jeu. Ses sens sont fortement en éveil (vue, ouïe) ; toutes stimulations favorisent son développement. A plat ventre, il peut s'appuyer sur des avant-bras et relever sa tête à 45/90°.

➤ L'enfant de 7 mois à 12 mois.

C'est l'âge où l'enfant commence à se mettre en position assise. Il commence progressivement à se déplacer (rouler, ramper, 4 pattes puis marche). Il attrape de lui-même les jeux qu'il désire, et aime les jeter. Il aime porter tout à la bouche. Il arrive à se mettre debout en se tenant aux meubles ou aux adultes. Autour de 10 mois, il acquiert la préhension plus fine.

Les activités proposées pour les enfants de 3 à 12 mois

Motricité globale	Blocs moteurs, tunnel, cerceaux, piscine à balles, ballons
Jeux de motricité fine	Jeux à empiler, jeux de transvasement, hochets, portiques et tapis d'éveil
Activités sensorielles	Eveil sonore (instruments de musique, intervention du musicien, comptines à gestes, histoires) Livres et jouets en tissus Jeux d'eau Relaxation, massages

➤ L'enfant de 13 mois à 18 mois.

Il acquiert la marche. Il monte les escaliers à 4 pattes. Il aime jeter, renvoyer et pousser. Préhension fine plus développée. Le langage commence à se développer (fait de courtes phrases simples).

Les activités proposées pour les enfants de 13 à 18 mois

Motricité globale	Blocs moteurs, tunnel, cerceaux, piscine à balles, ballons, danse, structure motrice, toboggan,
Jeux de motricité fine	Jeux à empiler, jeux de transvasement, jeux d'encastrement
Graphisme	Dessin, peinture, activités manuelles (papier à déchirer, et a chiffonner), sable humide à manipuler
Activités autour du langage	Histoires, livres, imagiers, comptines à gestes

➤ L'enfant de 19 mois à 24 mois.

Il est capable de monter et descendre seul les escaliers. Il apprécie grimper, courir, sauter. L'autonomie est plus présente : il commence à se déshabiller et s'habiller seul, se lave le visage, mange seul...Le langage est de plus en plus présent et développé ; il parle de lui en utilisant le « je ».

➤ L'enfant de 25 mois à 36 mois.

Il monte seul les escaliers en alternant les pieds. Il est beaucoup plus autonome : s'habille et se déshabille seul ; ....Il parle de façon plus compréhensible, son vocabulaire a explosé. La propreté est acquise ou en très bonne voie d'acquisition.

Activités proposées pour les enfants âgés de 19 à 36 mois

Jeux de motricité globale	vélos, voitures, structure motrice, piscine à balles, relaxation, danse, jeux de quilles, chamboule-tout
Jeux de motricité fine	jeux de construction et d'encastrement (Kapla, légos, puzzles), jeux de manipulation (pâte à modeler, jeux d'eau, pêche aux canards, sable humide), activités manuelles : collage, découpage, gommettes
Jeux symbolique	dinette, poupées, déguisements, jeux d'imitation, garages, etc...
Graphisme	dessins, coloriages, peinture, ardoises, feutres sur tableaux blancs
Activités autour du langage	histoires, livres, imagiers, comptines, loto, imagiers sonores et écoute de CD, jeux de découverte des couleurs
Activités autour des émotions	Découverte des émotions sous forme de jeux et d'imagiers

## **V- DISPOSITIONS PARTICULIERES D'ACCUEIL**

L'accueil de l'enfant porteur de handicap est tout à fait réalisable dans notre structure. L'équipe est sensibilisée aux différentes problématiques, est informée et concertée dans la décision d'accueillir un enfant porteur d'une maladie chronique ou un handicap. La structure étant de plein pied, la crèche peut donc accueillir des enfants en fauteuil roulant, une équipe de professionnels (auxiliaires de puéricultures, aides-soignants, infirmier, éducateurs de jeunes enfants) est là pour accompagner l'enfant dans son développement au quotidien. Les difficultés du handicap ou de la maladie sont écoutées, réfléchies et des actions sont mises en place afin que cet enfant ait une véritable place dans l'espace dans lequel il évolue. Le médecin, et les professionnels réfléchissent ensemble pour une prise en charge de qualité pour lui et les autres enfants, en lien étroit avec sa famille. Des réunions avec les services extérieurs qui suivent l'enfant peuvent être mises en place.

L'enfant malade : il peut être accueilli à condition que la maladie ne soit pas contagieuse pour les autres enfants. L'équipe veille à la bonne santé de l'enfant et le personnel peut donner les médicaments suivant l'ordonnance, sous la responsabilité du cadre médico-social. Un cahier de traçabilité des médicaments donnés en crèche est mis en place et signé par un responsable médico-social.

Le médecin est là pour veiller au bon fonctionnement de la structure tant en terme d'hygiène qu'en formation et information de l'équipe sur tout ce qui est d'ordre médical et para médical ainsi que sur les protocoles d'urgence. Ces derniers sont à disposition des équipes dans chaque unité de vie.

## **VI- PLACE DE LA FAMILLE**

La famille est au cœur de la vie à la crèche. Elle accompagne son enfant et vient le récupérer en fonction de ses horaires de travail et du contrat passé à la crèche.

Une relation de confiance et de coéducation est à nouer avec les équipes de professionnels qui vont prendre en charge leur enfant à la crèche.

Les parents sont invités à participer à la vie de la crèche. Ils doivent être mis en confiance par l'équipe, accompagnés dans leur rôle pour qu'ils soient des participants actifs au sein de la crèche.

La parentalité permet d'aborder les situations complexes et de faire évoluer les représentations de la famille (famille d'accueil, adoption, recomposition familiale, homoparentalité). Le soutien et l'accompagnement des parents ne cessent de se développer.

Le soutien à la parentalité : Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leur

enfant. L'écoute active permet de les aider à trouver leur propre solution et leur apporter des conseils.

Afin de gagner leur confiance et avoir des échanges fluides, il est nécessaire de respecter quelques points :

- Ne pas juger les parents.
- Faire attention à la manière de les accueillir.
- Prendre en compte le parent et le mettre en confiance.
- Soutenir la continuité éducative.

L'allaitement : il est favorisé si la maman peut se libérer de son poste, elle peut venir allaiter son enfant à la crèche, un espace lui est défini afin qu'elle puisse donner le sein en toute quiétude.

Une communication privilégiée avec les équipes permet aux parents d'avoir à tout moment de la journée des informations sur leur enfant ; ce qui leur permet de travailler en toute sérénité et confiance.

Des réunions pour les parents sont organisées une à deux fois par an sur des thématiques comme l'acquisition de la propreté, les morsures, griffures ou autres petites agressions en collectivité ou sur tous sujets qui pourraient les intéresser.

Enfin, les parents sont invités à participer aux fêtes et animations diverses organisées au sein de la crèche : Noël, Carnaval, la fête de départ.

## **VII- COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**

Le personnel de la crèche est composé d'une équipe pluridisciplinaire :

### **❖ Une directrice**

Cadre de Santé Puéricultrice, elle assure la direction de la structure avec son adjointe. Elle est chargée de s'assurer de la bonne hygiène de la crèche, du développement somatique et psycho affectif des enfants, de leur sécurité. Elle est également en lien avec les parents en les accueillant et étant à leur écoute quant à leurs questionnements.

Elle est garante du bon fonctionnement de la structure et responsable hiérarchiquement de l'ensemble du personnel présent à la crèche.

❖ **Une directrice adjointe**

Infirmière diplômée d'état, elle seconde la directrice dans ses fonctions et la remplace en son absence.

❖ **Des éducateurs de jeunes enfants**

Les éducatrices de Jeunes enfants gèrent la partie éducative et ludique dans les 2 unités dont elles ont la charge.

Elles sont en lien avec la direction et les équipes et assurent la bonne pratique du projet pédagogique dans les unités et avec les familles. Elles aident l'équipe dans l'adaptation des jeux en corrélation avec l'âge des enfants.

❖ **Du personnel auprès des enfants** avec des compétences différentes :

**Les diplômées :** elles sont auxiliaires de puéricultures, aides-soignantes, leurs compétences permettent de mener des actions en corrélation avec le développement psychomoteur des enfants.

**Les non diplômées :** elles ont un CAP petite enfance où une expérience de trois ans dans l'enfance et prennent en charge de même manière que les diplômées les enfants dans les unités.

❖ **Des agents d'entretien et de restauration**

Deux agents gèrent les repas des enfants et l'entretien du linge.

❖ **Un médecin de crèche**

Il effectue une vacation par semaine. Il assure les visites médicales régulières des enfants accueillis à la crèche, la visite d'admission de ceux-ci. Il est garant de la sécurité des enfants. Il forme le personnel aux urgences possibles à la crèche. Le personnel doit être capable de réagir face aux incidents et accidents au sein de la structure.

Des réunions à thème sont organisées toute l'année avec le pédiatre, par groupe de 10 professionnels environ où sont abordés différents thèmes. Ces derniers sont en lien avec les pratiques professionnelles et ont pour objectif l'amélioration du bien-être de l'enfant.

## **VIII- PARTENAIRES FINANCIERS ET EXTERIEURS**

Nos partenaires financiers sont :

- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales qui verse la Prestation de Service Unique.
- ✓ Le Conseil Départemental en ce qui concerne les haltoséquanais.
- ✓ La Ville de Nanterre subventionne 24 berceaux.
- ✓ L'Hôpital de Nanterre.

Les autres partenaires :

- ✓ La société Médiwest du groupe COMPASS, prépare et apporte en liaison froide les repas des enfants pour les déjeuners, goûters et diners.
- ✓ Le Pôle Logistique et Travaux qui permet d'entretenir la structure afin d'assurer la sécurité des enfants.
- ✓ Le partenariat avec la bibliothèque de quartier : Cette première approche nous a permis de retravailler le livre à l'intérieur de la structure.
- ✓ Une société de ménage extérieure.
- ✓ Un marionnettiste vient à la crèche partager sa créativité et son savoir-faire, à raison de douze matinées par an. Il apporte des objets fabriqués pour que l'enfant découvre et développe son imagination.

Ces rendez-vous artistiques sont devenus l'occasion de réunir les enfants au sein d'un spectacle qui permet de nourrir leur imaginaire. Ces rencontres abordent des thèmes toujours en lien avec leur tranche d'âge et leur développement psychoaffectif (la séparation, les liens familiaux, les émotions).

Très vivants, ces spectacles permettent aussi un véritable éveil autour des sens : les images, la musique, le rythme ; bref beaucoup de messages que les intervenants parviennent à transmettre avec talents auprès des tous petits.

Ainsi, pouvoir offrir un éveil culturel et artistique chez l'enfant de 0 à 3 ans est idéal car c'est l'âge où l'ouverture des arts et à la culture prend racine ; l'éveil précède l'éducation.

*Tournesol* avec ses petits programmes d'éducation artistique, reste une excellente initiative pour « leur santé culturelle » et pour leur permettre de vivre (encore plus aujourd'hui) des moments vivants interactifs et joyeux.

Tous ces partenariats apportent une richesse et un épanouissement supplémentaires aux enfants ainsi qu'à l'équipe.

## **CONCLUSION**

Ce projet d'établissement est un outil de travail pour toute l'équipe. Il s'inscrit dans un processus d'amélioration de la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille.

Bien que non exhaustif, ce projet souhaite néanmoins, rendre compte de la vie de l'établissement.

Cet écrit est une base de travail qui va continuer à évoluer grâce aux réunions institutionnelles qui permettent à l'équipe d'adopter des pratiques professionnelles communes.

Parents, professionnels, stagiaires peuvent s'y référer pour une meilleure intégration à la crèche Pomme d'Api.

Dans le futur, de nouveaux projets peuvent émerger et devront de ce fait être intégrés dans ce projet professionnel.